



## COMITE SYNDICAL

### DELIBERATION N°09-04

L'an deux mille neuf,  
Le 11 mars, à Châlons en Champagne

| Date de convocation        | 7 février 2009        |
|----------------------------|-----------------------|
| Nombre de délégués :       |                       |
| + Titulaires et suppléants | 72 dont 36 titulaires |
| + Présents                 | 27                    |
| + vote par procuration     | 0                     |



#### Étaient présents :

M. Jacques JEANTEUR, Mme Michèle ANDRIEUX, Mme Joëlle BARAT, M. François BUSSIERE, M. Pierre CORDIER, M. Daniel COURTAUX, M. Robert COURTY, M. Sylvain DALLA-ROSA, Mme Annie DAZAC, M. André DEGUIS, M. Jean-Pierre FLORENTIN, M. Didier HERBILLON, M. André JANNOT, M. Lionel LADOUCE, M. Jean PANCHER, M. Pierre PANDINI, Claude PHILIPPE, M. Bruno PILARD, Mme Morgane PITEL, M. Michel PORCELLI, M. Alain ROY, M. Arnauld SALVINI, M. Daniel TOURNAY, M. Jean-Bernard THOUVENOT, M. Alain VERNEAU, M. Jacky NICOLAS, M. Claude WALLENDORFF

#### Objet de la délibération :

#### **Remplacement d'un agent en congé maternité**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3, 1er alinéa.

Le Comité Syndical de l'EPAMA, à l'unanimité, décide :

- ❖ D'autoriser le recrutement d'un agent non titulaire pour assurer le remplacement momentané d'un titulaire indisponible en raison d'un congé de maternité.
- ❖ De nommer un non titulaire pour la période du 8 juin au 23 octobre 2009
- ❖ De fixer la durée hebdomadaire de travail à 20 heures
- ❖ De fixer une rémunération correspondant au 1er échelon du grade d'adjoint administratif de 2<sup>ème</sup> classe, représentant 20/35<sup>ème</sup> de l'indice brut 297, indice majoré 290.

Le Président,

Jacques JEANTEUR